

**Programme des Nations Unies pour le développement**  
**Pays : GUINEE**  
**Document de projet**

**Titre du projet :** « Mines et Développement Intégré Durable »

**Résultat(s) de l'UNDAF :** a) **Promotion de la bonne gouvernance**, b) **Accélération de la croissance et la promotion d'opportunités d'emplois et de revenus pour tous** c) **Réduction de la vulnérabilité et l'amélioration des conditions de vie**

**Résultat(s) escompté(s) du programme de pays :**

*(liés au projet et tirés du programme de pays)*

**Produit(s) escompté(s) :**

*(découlant du projet)*

**Entité d'exécution :**

**Organisations d'exécution :**

La Guinée dispose de ressources minières abondantes et diversifiées (bauxite, fer, dimant, or, etc.) qui font d'elle l'un des pays potentiellement les plus riches de l'Afrique de l'Ouest. Mais, près de cinq décennies après son accession à la souveraineté nationale, le pays reste caractérisé par une faible croissance, un chômage important des jeunes et un faible niveau développement humain.

Au lendemain de la transition politique en 2010, le nouveau Gouvernement a entrepris d'importantes réformes en vue d'accélérer la croissance et de transformer l'économie à travers la valorisation de ses ressources naturelles. A cet effet, la vision du Gouvernement repose sur le concept de « Mines et Développement Intégré Durable » qui s'articule autour de 4 axes : (i) le développement de l'agriculture et du tissu industriel dans les zones minières et le long des infrastructures de transport des produits miniers, (ii) la protection de l'environnement, (iii) le développement communautaire, et (v) l'amélioration des revenus de l'Etat.

En synergie avec les interventions des autres partenaires au développement, le présent projet vise à accompagner le Gouvernement et les autres acteurs (investisseurs miniers, collectivités locales) dans la gestion équitable et durable des ressources minières pour le développement humain. Sa mise en œuvre permettra : (i) d'opérationnaliser le concept « Mines et Développement Intégré Durable » en s'inspirant des principes présentés dans La Vision Minière Africaine, (ii) de renforcer la participation de tous les acteurs en vue de prévenir les conflits, et (iii) promouvoir l'emploi pour les jeunes et les femmes dans les zones minières.

Période couverte par le programme : 2014-2017

Domaine de résultats prioritaires (plan stratégique) : \_\_\_\_\_

ID attribué par Atlas : \_\_\_\_\_

Date de début : \_\_\_\_\_

Date de fin : \_\_\_\_\_

Date de réunion du CEP : \_\_\_\_\_

Mécanismes de gestion : \_\_\_\_\_

Total des ressources nécessaires : 4.500.000

Total des ressources allouées :

- Budget ordinaire 450.000
- Autres sources :
  - UN/PBF 1.500.000
  - RBA 750.000
  - BCPR 1.000.000
  - A mobiliser 1.300.000

Partie du budget non financée :

Contributions en nature : Support technique par l'Unité des Politiques et Stratégies

## Sommaire

<b>Sommaire</b> .....	2
I. Analyse de la situation.....	4
1.2. Cadre national d'intervention.....	7
II. Cadre d'intervention du PNUD.....	12
2.1 Stratégie du PNUD.....	12
2.2. Domaines d'interventions proposées.....	14
III. Autres assistances des partenaires au développement.....	20
IV. Cadre de partenariats .....	22
V. Cadre de résultats et de ressources .....	24
VI. Mécanismes de gestion .....	30
VII. Cadre de suivi et évaluation .....	32

## Sigles et abréviations

ACORD	Agence de Coopération et de Recherche pour le Développement
AFD	Agence Française de Développement
BAD	Banque Africaine de Développement
BCPR	Bureau pour la Prévention des Crises et le Relèvement du PNUD
BSGR	Beny Steinmetz Group Resources
CAD	Centre d'Appui au Développement
CBG	Compagnie des Bauxites de Guinée
CBK	Compagnie des Bauxites de Kindia
CCLM	Comité de Concertation dans les Localités Minières
CCSI	Columbia Center for Sustainable Investment
CECI	Centre d'Etude et de Coopération Internationale
CECIDE	Centre du Commerce International pour le Développement
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
FMI	Fonds Monétaire International
GAC	Global Alumina Corporation
MATD	Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
MEF	Ministère d'Etat de l'Economie et des Finances
MMG	Ministère d'Etat des Mines et de la Géologie
MP	Ministère du Plan
PAACIG	Programme d'Appui à l'Accélération de la Croissance Inclusive en Guinée
PIB	Produit Intérieur Brut
SAG	Société Aurifère de Guinée
RBA	Bureau Régional pour l'Afrique du PNUD
PDLG	Programme de Développement Local de la Guinée
PNIASA	Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTTE	Pays Pauvres Très Endettés
RSE	Responsabilité sociale des entreprises
UN ECA	Commission Economique pour l'Afrique des Nations Unies
TPE	Toutes Petites Entreprises
UN PBF	Fonds de Consolidation de la Paix des Nations Unies
UNDAF	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
UNCDF	Fonds d'Equipeement des Nations Unies
USADF	United States Africa Development Foundation
VIH/SIDA	Virus de l'Immunodéficience Humaine / Syndrome Immunodéficience Acquise

---

## I. ANALYSE DE LA SITUATION

La Guinée sort depuis 2011 d'une longue crise socio-politique qui a handicapé son processus de développement. Elle est classée parmi les pays les plus pauvres du monde. Du fait des crises politiques et institutionnelles qui ont secoué le pays au cours de la décennie passée<sup>1</sup>, la croissance économique n'a été que de 2.7% en moyenne annuelle depuis 2005 (1,8% par an entre 2005 et 2010), soit un niveau inférieur à la croissance démographique (3,1%). Durant la même période, l'inflation a été très forte, avec une moyenne annuelle estimée à 19,4% (21,2% par an entre 2005 et 2010). La conjugaison de ces différents facteurs a eu comme conséquence un niveau extrêmement élevé de la pauvreté (55% en 2012) et un faible niveau de développement humain (IDH de 0,355 en 2013, 178<sup>ème</sup> rang sur 187).

La Guinée dispose de ressources naturelles abondantes et diversifiées qu'elle n'a pas encore transformées pour réaliser un développement humain et durable. La bauxite, dont les gisements sont estimés à 29 milliards de tonnes, soit près de deux tiers des réserves mondiales, est la ressource la plus exploitée notamment à Kindia, Sangredi et Fria. Sa transformation locale en alumine, qui était déjà extrêmement faible (environ 4% de la production)<sup>2</sup> est à l'arrêt depuis 2012. Il existe donc une marge importante pour accroître la capacité de production et de transformation de la bauxite ainsi que le taux d'utilisation des capacités actuellement disponibles. Le pays dispose aussi d'importantes réserves en fer (3 milliards de tonnes) dont deux gisements de premier plan à Simandou et dans les Monts Nimba en Guinée Forestière.

L'accord de l'exploitation de minerai de fer entre le gouvernement Guinéen et Simfer pourrait changer cette réalité et pourrait placer la Guinée l'un des grands exportateurs de minerai de fer dans le monde. Le 26 Mai 2014, Simfer a signé un accord d'investissement avec le gouvernement Guinéen d'exploiter le projet de minerai de fer au Simandou Nord. Simfer est un consortium appartenant à Rio Tinto à 46,6 %, Chinalco de la Chine avec 41,3 %, le gouvernement Guinéen avec 7,5 % et la société de Finance internationale (IFC) avec 4,6 %. Cet accord vient après une recommandation d'un Comité Guinéen issu du gouvernement qui a décidé en Avril 2014 de retirer la concession de Simandou North, qui a été précédemment accordé à Beny Steinmetz Group Resources (BSGR) et son partenaire Brésilien, Vale. Le l'actuel projet de fer minerai de Simandou signé est un mégaprojet, qui est estimé à 20 milliards de dollars d'investissements dans l'extraction de minerai de fer dans la région forestière de la Guinée. Le projet également comprend aussi la construction d'un Chemin de fer Trans-Guinée de 650 km, et un nouveau port de mer profonde à Forécariah, au sud-est de la capitale, Conakry. Le projet ferroviaire transportera les minerais de fer de Simandou à la côte ouest de la Guinée; le coût estimatif du projet ferroviaire est de 7 milliards de Dollars U.S. Le nouveau port de 4 milliards de Dollars U.S dans le sud-est de Conakry sera utilisé principalement pour d'expédition des minerais extrait de

---

<sup>1</sup> Au cours de la décennie passée, le développement national a été fortement entravé par le contexte politique, marqué par la détérioration de la santé du Président, la mauvaise gouvernance et la lutte d'influence au sommet de l'Etat dans la perspective de la succession. Suivront ensuite, la prise du pouvoir par l'armée (2008-2010) et les tensions politiques et sociales.

<sup>2</sup> Si tous les projets en cours de construction pour transformer la bauxite en alumine sont réalisés, la production d'alumine sera 25 fois supérieure à son niveau actuel.

Simandou et autres expéditions non-minéraux. La date d'entrée en production est estimée à 2018, mais cette date dépend de la disponibilité des capitaux pour le démarrage des investissements, notamment la construction du Chemin de fer Trans-Guinée et du nouveau port de mer en eau profonde.<sup>3</sup>

On estime que la Guinée dispose de 30 millions de carats de diamants, qui sont largement exploitées par des mineurs artisanaux dans le centre et à l'est du pays. Le pays possède également des millions de tonnes réserves d'or<sup>4</sup> (Lefa, Siguiri).<sup>5</sup>

La Guinée est connue comme le « château d'eau » de l'Afrique de l'ouest en raison de grands fleuves prenant source dans son territoire, comme les fleuves du Niger, Sénégal et la Gambie et de nombreux autres cours d'eau nationaux, comme le Konkouré, le Cogon et la Fatala. En conséquence, le pays possède environ 6000 MW d'énergie hydroélectrique potentielle. Mais, ce potentiel hydroélectrique reste inexploité pour manque d'investissements étrangers et nationaux. En conséquence, ces dernières années, le pays a subi des coupures sévères de courant électrique et des nombreuses de ses villes dans le pays y compris Conakry, la capitale, restent dans le noir.<sup>6</sup> Il faut noter que les coupures de courant et d'eau à Conakry sont devenus des sources de conflits et de contestation

L'exploitation minière artisanale, jusqu'à une date récente, est restée la principale méthode d'extraction d'or et de diamant en Guinée. Les réserves de diamant et d'or se trouvent dans l'est du pays, notamment, à Siguiri, Macenta, et dans le centre du pays, comme la préfecture de Dinguiraye. En Guinée, les femmes jouent un grand rôle dans l'extraction artisanale de l'or et de diamant et beaucoup des mineurs artisanaux cultivent durant la saison agricole et mènent des activités minières artisanales durant la saison sèche. Au cours des dernières années, des sociétés industrielles minières telles qu'AngloGold Ashanti ont commencé à extraire l'or et diamants dans les préfectures riches de ces ressources.

Malgré cet important potentiel, la contribution du secteur minier à l'économie nationale demeure encore faible. Rapporté au PIB, aux exportations et aux recettes budgétaires, elle a sensiblement baissé depuis le début des années 1990. Cette baisse résultait en partie de la l'allégement de la fiscalité minière suite à l'adoption du code minier de 1995 qui visait à attirer les investisseurs privés. Elle découlait plus de la mauvaise gouvernance qui a prévalu dans le secteur au cours des années 2000.

<b>Part des mines dans l'économie</b>			
	1990-1993	2002-2005	2011-2013
PIB	12,9%	10,2%	13,9%
Exportations	71,6%	61,5%	87,3%
Recettes budgétaires	40,4%	20,4%	20,3%

<sup>3</sup> The Economist Intelligence Unit (2014)

<sup>4</sup> Extractive Industries Transparency Initiative (EITI-Guinee) (<http://itie-guinee.org/index.php?rubrique=guinee#ressources>)

<sup>5</sup> U.S Geological Survey 2011 Mineral Yearbook: Guinea "The Mineral Industry of Guinea"

<sup>6</sup> SouthWorld "Energy in Africa - Hydroelectric giants" (<http://www.southworld.net/newtest/index.php/component/k2/item/134-energy-in-africa-hydroelectric-giants>)

En termes de contribution à l'emploi au niveau national, le secteur minier assure environ 10.000 emplois salariés permanents à travers l'exploitation industrielle et plus 100.000 dans celle de l'artisanat (or et diamant).

En plus des ressources minières, le pays dispose d'un important potentiel agricole réparti sur l'ensemble du territoire national. A titre de comparaison, l'agriculture contribue au PIB à hauteur d'environ 14,5% et occupe près de 66% de la population active occupée (cette dernière proportion s'élève à 2,5% pour l'industrie minière, manufacturière et les carrières). La conjugaison de la disponibilité d'une énergie hydro-électrique et des infrastructures de transport va, d'une part, booster la productivité agricole et le développement de l'agro-industrie, et d'autre part, faciliter l'accès aux marchés (nationaux et internationaux).

Plus de la moitié de la population en Guinée vit en dessous du seuil de la pauvreté. Les dotations en ressources naturelles de la Guinée n'ont pas bénéficié au pays ou sa population en termes d'investissements dans les services d'infrastructures tels que la santé, l'éducation, les transports et l'énergie. En 2012, la Guinée a dépensé 2,5% de son PIB à l'éducation (156ème position mondiale). Son taux d'alphabétisation est de 54,6% en 2012 pour la population de 15 à 24 ans, parmi le plus bas du monde. Seulement 32 % de la population urbaine et 11 % de la population rurale ont accès à des installations sanitaires. Cela pose des risques réels pour la santé, en particulier dans la capitale très peuplée de Conakry et d'autres zones urbaines. La Guinée est également 111<sup>ème</sup> dans le monde en termes de dépenses de soins de santé de sa population; l'espérance de vie est de 59 ans, et le taux de mortalité maternelle est de 724 pour 100 000 naissances vivantes. La Guinée a également un des taux de mortalité infantile les plus élevés du monde avec 67 décès pour 1000 naissances vivantes. Il existe une inégalité importante entre les sexes dans la population active de la Guinée.<sup>7</sup> On estime que seulement 21,3 % des emplois salariés de secteur structuré à l'exception de l'agriculture, sont occupés par des femmes. De même, seulement 20,3 % des sièges de députés à la nouvelle Assemblée Nationale élus sont occupés par des femmes, et au plus haut niveau du gouvernement, seulement 17 % des hauts responsables du gouvernement sont des femmes.<sup>8</sup>

Bien que la Guinée ait su éviter jusqu'à présent la tragédie des guerres civiles associées à l'exploitation anarchique des ressources minières, divers incidents ont été enregistrés ces dernières années dans les zones minières. Les derniers conflits sont survenus à Mandiana (nord-est du pays) en décembre 2013 et à Siguiri en janvier 2014. Opposant des villages limitrophes autour de mines d'or, ces incidents ont conduit le Gouvernement à suspendre l'exploitation artisanale de l'or. Par ailleurs, les manifestations de Zogota (sud-est) avaient causé en août 2012 des morts et des dégâts matériels sur les installations de Vale, conduisant cette entreprise minière à geler ses investissements dans la zone.

Dans toutes les zones minières, les communautés ne font pas la différence entre les missions

---

<sup>7</sup> CIA Factbook (2014)

<sup>8</sup>African Economic Outlook (2012)

([http://www.africaneconomicoutlook.org/fileadmin/uploads/aeo/PDF/Regional\\_Edition/AEO12-West-African-Economies.pdf](http://www.africaneconomicoutlook.org/fileadmin/uploads/aeo/PDF/Regional_Edition/AEO12-West-African-Economies.pdf))

régaliennes de l'Etat et le rôle des sociétés minières dans le développement local. Associée à une demande sociale de plus en plus forte, cette confusion est souvent une des principales sources de conflits lorsque l'entreprise refuse de prendre en charge toutes les dépenses liées à l'éducation, à la santé, à l'eau et à l'énergie. L'exploitation minière enregistre aussi des conflits<sup>9</sup> lorsque les communautés riveraines se soulèvent contre l'installation de nouvelles populations, la militarisation de la localité, les nuisances causées par l'exploitation minière. D'autres conflits sont liés aux conditions de vie des ouvriers travaillant dans les entreprises minières, la mauvaise gestion des revenus par les autorités locales, la création d'emplois ...

Ces multiples incidents traduisent la nécessité de renforcer la capacité d'analyse des risques de conflits, de travailler avec les entreprises minières sur leur responsabilité sociale et de protéger les femmes et les enfants dans les zones minières.

## **1.2. Cadre national d'intervention**

La gestion des ressources minières a été fortement handicapée par la crise socio-politique que la Guinée a connu dans les années 2000 et les problèmes de gouvernance économique qui en ont découlé. En effet, cette période a été caractérisée par une détermination des niveaux d'imposition et une application de la réglementation arbitraire et discrétionnaire qui ont érodé les revenus du secteur et la confiance des investisseurs dans le pays.

En septembre 2011, le Conseil National de Transition, agissant comme l'Assemblée Nationale du pays, a adopté un nouveau code minier. Tout en suscitant au passage des interrogations sur la conformité avec le nouveau code de plusieurs contrats miniers attribués pendant le régime militaire de 2008-2010, ce cadre légal fixe une nouvelle vision pour les nouveaux contrats d'exploitation des ressources du pays. Le nouveau cadre législatif accroît la participation de l'Etat dans le secteur minier et augmente les droits de douane.<sup>10</sup> Après l'adoption du code minier de 2011, les entreprises extractives ont exprimé des préoccupations sur les nouveaux règlements qui ont conduit le gouvernement à apporter en 2013 divers aménagements fiscaux au bénéfice des opérateurs miniers. Malgré ces concessions, le nouveau Code Minier et le développement de certains sites devraient augmenter les ressources fiscales de la Guinée de façon significative.

Le Code Minier prévoit de verser les paiements des revenus miniers dans un compte avec la clé de répartition ci-après: 80 % dans le budget national, 15% dans le budget des collectivités locales et 5% dans le nouveau Fonds Stratégique d'Investissement, qui est censé promouvoir l'investissement et le développement du secteur minier.<sup>11</sup>

Le nouveau Code met l'accent sur la transparence des contrats et permis miniers et des paiements des sociétés minières reçus par le gouvernement. Depuis 2005, la Guinée est engagée dans l'Initiative de Transparence sur les Industries Extractives et pourrait être déclarée conforme au standard international avant la fin 2014. En Guinée, toutes les demandes de titres miniers sont soumises au Centre de Promotion et de Développement Minier (CPDM), qui est au sein du

---

<sup>9</sup> Cf. la cartographie des conflits en Guinée menée en 2013 avec l'appui du PNUD.

<sup>10</sup> Africa Think Press (2011)

<sup>11</sup> Ministère des Mines et géologie "Code Minier de la République de Guinée" (2011)

Ministère des Mines et de la Géologie. Afin de réduire la corruption dans le secteur minier, le nouveau code minier a créé la Commission Nationale des Mines chargée d'examiner les décisions du CPDM et comprenant des représentants du gouvernement, des syndicats et de la société civile. Enfin le nouveau dispositif normatif la Société Guinéenne de Patrimoine Minier (SOGUIPAMI) responsable de la gestion des parts appartenant à l'Etat dans le secteur minier.

Les dispositions du Code renforcent la réglementation et la protection de l'environnement et de la santé sous l'autorité des Ministères de tutelle. Il donne notamment un rôle clef à la réalisation en bonne et due forme d'Etudes d'Impact Environnemental et Social pour l'obtention d'un titre d'exploitation minière.

#### **Encadré n°1 : Fonds Stratégique d'Investissement de la Guinée**

Il est maintenant reconnu que les pays, qui ont réussi à attirer des méga-projets et développer les liens intersectoriels, sont largement en avance en termes d'infrastructures et de capital humain. Cela requiert une exploitation optimale du capital minier, ressource par essence non renouvelable, et une utilisation de ses revenus pour développer d'autres types de capital et assurer la transformation économique pour un développement humain.

C'est dans cet esprit que le Gouvernement a créé dans le cadre de la loi des finances de 2012 un Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) pour recueillir les ressources en provenance du secteur minier et contribuer au financement des projets structurants de la Guinée.

Le FSI a déjà recueilli des ressources exceptionnelles de Rio Tinto (700 millions US \$ en 2011) dont une partie a été utilisée pour financer 21 projets. Ce fonds est chargé de recueillir de futures rentrées de même nature. Cela sera le cas après la revue et la renégociation des conventions minières d'une part, et de l'octroi de nouveaux contrats d'autre part.

La mise en place des structures de gouvernance du FSI et de son Secrétariat Technique (1 Directeur et 4 experts) a bénéficié de l'appui de la Banque Mondiale. Malgré ce démarrage intéressant, un important chemin reste encore à parcourir. A cet effet, le FSI doit être renforcé et doté d'instruments de sélection des projets soumis par les Ministères Techniques. A cet effet, un appui technique est nécessaire pour :

1. renforcer la transparence dans l'allocation et la gestion des ressources tirées de l'exploitation et les inscrire dans le processus de planification, programmation et budgétisation<sup>12</sup> ;
2. dégager les critères d'éligibilité des projets au FSI, y compris notamment l'impact des projets structurants sur la transformation structurelle et le développement humain ;
3. renforcer la capacité des Ministères en matière de planification et de programmation de projets éligibles au FSI ;
4. renforcer la gestion financière (sous forme de fonds souverain par exemple) des ressources entre le moment où elles sont allouées au FSI et celui où elles sont utilisées pour financer les projets.

---

<sup>12</sup> Concernant ce point, le FMI est en train d'apporter une assistance technique sur l'intégration de la gestion des ressources minières dans la politique budgétaire.



Enfin, la Guinée a marqué en novembre 2013 son retour sur la scène économique internationale à travers notamment l'organisation de la Conférence des Partenaires et Investisseurs Privés à Abu Dhabi. Cette Conférence a été l'occasion de présenter la vision pour la transformation structurelle en s'appuyant sur le potentiel naturel, et de partager ses projets transformateurs les plus prioritaires centrés notamment sur l'agriculture, les mines et l'énergie.

Dans ce contexte, la vision de développement du secteur minier repose sur le concept de « Mines et Développement Intégré Durable » qui s'articule autour de 4 axes :

1. Le développement de l'agriculture et du tissu industriel dans les zones minières et le long des infrastructures auxiliaires de transport minier ;
2. La protection de l'environnement ;
3. Le développement communautaire ;
4. L'amélioration des revenus de l'Etat.

Il s'agit d'un processus de long terme dont les résultats intermédiaires feront l'objet d'une évaluation tous les 5 ans. Pour faciliter la mise en œuvre de cette vision et le développement des investissements, le Ministère des Mines et de la Géologie a inscrit dans sa feuille de route la prévention des conflits miniers à travers le renforcement du dialogue entre les entreprises minières et les communautés riveraines d'une part, et la mise en place d'un Observatoire d'alerte précoce sur les conflits d'autre part.

L'opérationnalisation de ce concept permettra de résoudre les problèmes structurels que la Guinée connaît actuellement, à savoir un faible niveau de développement humain, une pauvreté massive et un déficit d'infrastructures. Elle facilitera le développement de l'agriculture et élargira les chaînes de valeur et la sous-traitance locale. Elle créera ainsi de l'emploi, notamment pour les jeunes et les femmes, et apportera une réponse aux effets pervers qui entourent les sites (prostitution, trafic des enfants, violences basées sur le genre...).

Le concept « Mines et Développement Intégré et Durable » requiert, entre autres, la mise en place d'initiatives intégrées autour des mines et d'infrastructures (multi-fonctions, multi-utilisateurs)<sup>13</sup>. C'est dans cet esprit que le Gouvernement vient de finaliser, avec l'appui de la Banque Mondiale<sup>14</sup>, le schéma directeur des infrastructures auxiliaires de transport minier. Ce schéma envisage :

1. le renforcement de la ligne de chemin de fer du corridor Nord – Ouest (Sangredi – Kamsar) pour le transport de la bauxite ;
2. le doublement de la ligne de chemin de fer du corridor Centrale (Labé – Cap Verga) pour le transport de la bauxite et de l'alumine ;
3. la construction d'une ligne de chemin de fer du corridor Sud – Est (Beyla – Morebaya)

---

<sup>13</sup> Pour plus de détails sur cette modalité, prière se référer à : Toledano et alii: « A Framework to Approach Shared Use of Mining-Related Infrastructure », Columbia Center for Sustainable Investment, 2014.

<sup>14</sup> Cf. Etude Nodalis « Développement des infrastructures auxiliaires de transport minier en Guinée ».

pour le transport du fer ;

4. l'extension du Port de Kamsar et la construction de 2 Ports à Cap Verga et à Morebaya.

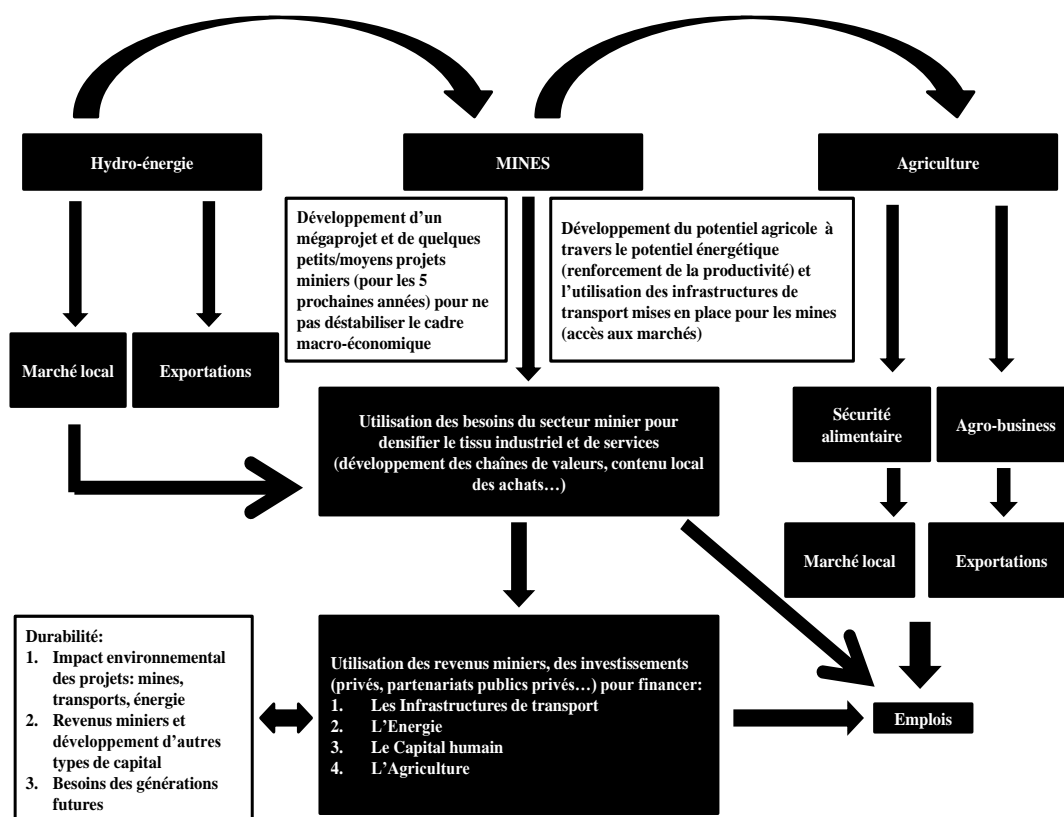
L'utilisation de ces infrastructures s'inscrit dans le respect des principes de multi-fonctions (évacuation des ressources minières, transports de marchandises et de voyageurs) et de multi-utilisateurs (disponibilité pour toutes les entreprises minières moyennant une redevance).

Leur financement sera à la charge du secteur privé et l'exploitation reposera sur un schéma institutionnel approprié (instance de régulation, gestionnaire des infrastructures, règles d'accès et de tarification...).

Les recommandations de ce schéma directeur seront reflétées dans une lettre de politique sectorielle qui consacrera l'utilisation du transport ferroviaire comme moyen d'acheminement des ressources minières.

Le concept « Mines et Développement Intégré et Durable » s'appuie sur la combinaison de ces différentes ressources (mines, énergie, agriculture) et la mise en place des investissements structurants (routes, chemins de fer, réseau de télécommunication, port...) pour bâtir une croissance accélérée, inclusive et durable. Pour caler les options en la matière pour le futur, le Gouvernement doit donner un contenu concret et structuré à son concept « Mines et Développement Intégré Durable ».

### **Mines et Développement Intégré Durable**



## Encadré n°2 : Corridor de croissance Sud-Est

Le projet Simandou consiste à exploiter une mine de fer dont la production, à vitesse de croisière, sera comprise entre 95 et 100 millions de tonnes par an avec une valeur ajoutée égale au PIB actuel de la Guinée. Il s'agit du plus grand projet minier intégré d'Afrique. Il verra (i) la construction d'une ligne de chemin de fer de 650 kilomètres reliant le sud-est du pays à la côte Atlantique, (ii) le développement d'un réseau de télécommunication le long de la ligne de chemin de fer, (iii) la réfection/construction de 1.000 km de routes, et (iv) la construction d'un nouveau port en eau profonde. Simandou est le plus important projet minier en cours de développement sur un site inexploité dans le monde.

Ce projet a le potentiel de transformer l'économie guinéenne, de développer les infrastructures de transport, et d'offrir d'importantes possibilités de marché. Les investissements structurants qu'il intègre (chemin de fer, routes, port en eau profonde...) doivent être tirés à profit pour bâtir un corridor de croissance<sup>15</sup> « Sud-Est » qui sera l'occasion d'impulser le développement urbain, de renforcer la chaîne logistique et de valoriser les autres importantes ressources de la zone (agriculture, élevage, pêche...). Les évaluations du potentiel de croissance additionnelle menées dans ces différents secteurs du corridor de croissance « Sud-Est » tablent sur une contribution additionnelle représentant plus de la moitié du PIB actuel de la Guinée.

La réforme du secteur minier en Guinée s'inscrit dans un cadre régional et international offrant des possibilités intéressantes de coordination avec les pays de l'Union du Fleuve Mano et plus largement les membres (par exemple en terme de fiscalité minière) de la CEDEAO. La Vision

<sup>15</sup> Un corridor de croissance est une région à fort potentiel économique bénéficiant de nouveaux investissements en réseaux de transports et en infrastructures. Ces investissements permettent l'émergence d'activités économiques qui ne seraient pas viables autrement.

Minière pour l'Afrique<sup>16</sup> établie par l'Union Africaine en partenariat avec la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique et adoptée par les chefs d'Etats en 2009 offre un canevas et une source d'inspiration pour créer une exploitation transparente, équitable et optimale des ressources minières pour assurer un développement diversifié, inclusif et durable.

---

## **II. CADRE D'INTERVENTION DU PNUD**

### **2.1 Stratégie du PNUD**

Depuis 2011, le PNUD accompagne la Guinée dans la remise en ordre de son processus de développement. Ainsi, son appui a contribué à l'atteinte en 2012 du point d'achèvement de l'Initiative PPTTE. Dans cette lancée, il a appuyé l'organisation du Forum Economique qui a permis de confronter les solutions Guinéennes avec les meilleures pratiques internationales en matière de transformation économique. Ses conclusions ont fortement inspiré le 3<sup>ème</sup> Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté. Enfin, le PNUD a contribué dans l'organisation de la Conférence des Partenaires et Investisseurs privés à Abu-Dhabi en 2013.

Il s'agit maintenant de passer à une autre étape en développant les capacités nationales afin que la gestion du potentiel minier se fasse de manière intégrée, inclusive, durable et tire profit des meilleures pratiques internationales et des standards en matière de respect des droits humains et de l'égalité du genre.

La stratégie d'assistance du PNUD découle de la Note de Positionnement du Système des Nations Unies en Guinée dans le Secteur Minier dont les deux axes d'intervention sont :

1. La gouvernance pour le développement du secteur minier : il s'agit d'accompagner la volonté gouvernementale de mieux valoriser le potentiel minier et de garantir un développement inclusif et durable. A cet effet, le principal point d'entrée porte sur l'amélioration de la gouvernance en vue d'utiliser les ressources minières pour amorcer la transformation et la diversification économique.
2. La prévention des conflits dans l'exploitation des ressources minières : il s'agit de s'assurer de l'impact positif des projets miniers sur les conditions de vie populations, notamment

---

<sup>16</sup> <http://www.africaminingvision.org/>

celles des zones d'exploitation, afin de prévenir les conflits. Cela passe par un accompagnement dans la mise en place de cadres de concertation entre les entreprises minières, les autorités locales, les organisations de la société civile et les communautés riveraines.

L'assistance du PNUD s'inscrit aussi dans la stratégie mondiale<sup>17</sup> de l'organisation sur les industries extractives dont l'objectif est d'accompagner les pays dans le développement de leurs capacités, institutions et systèmes de gouvernance pour transformer le potentiel naturel en résultats de développement à long terme. A cet effet, la stratégie cherche à améliorer les bénéfices tirés des revenus fiscaux et de l'emploi issus de la gestion des ressources extractives, tout en minimisant les impacts négatifs sur l'environnement, les droits humains et l'égalité genre. De manière plus spécifique, il s'agit de transformer des ressources non renouvelables en d'autres types de capital (humain, social, physique, financier), lesquels associés aux changements structurels vont générer un développement humain et durable. A ce titre, le PNUD offre un menu d'options avec des services que les pays peuvent utiliser pour améliorer la gestion des ressources tirées des industries extractives.

Cadre du PNUD pour la gestion des industries extractives								
Service n°1		Service n°2		Service n°3		Service n°4		
Formulation participative de la politique et de la législation minière	+	Exploration et extraction minière centrées sur les préoccupations des populations	+	Collecte et gestion prudente des revenus miniers	+	Investissement des revenus miniers en d'autres types de capital (humain, social, physique et financier)	=	Développement Humain

Sur la base des priorités nationales, le PNUD Guinée s'est appuyé sur ces différentes orientations pour dégager une stratégie d'assistance dont l'objectif est d'accompagner l'opérationnalisation de la vision nationale de développement du secteur minier.

L'assistance visera à doter le Gouvernement des outils analytiques nécessaires à l'amorce d'un développement national intégré et durable à travers une meilleure utilisation du potentiel minier (Services n°1&4). Il s'agira aussi de s'assurer de la prise en compte des préoccupations des communautés riveraines, notamment en termes d'emplois, afin de prévenir les conflits (Service n°2).

Pour soutenir cette dynamique, le PNUD en Guinée sollicite l'appui du RBA (Bureau Régional du PNUD pour l'Afrique) et du BCPR (Bureau du PNUD pour la Prévention des Crises et le Relèvement) pour renforcer les capacités du Gouvernement en matière de gestion des ressources minières dans la transparence, le respect de l'équité et des droits humains, et la participation de tous les acteurs.

Cette assistance se traduira par des appuis conseils de haut niveau, à travers notamment le recours à l'expertise du Centre régional du PNUD, à la coopération Sud –Sud et aux réseaux de connaissances de l'ONU dans le domaine visé. Elle s'appuiera aussi sur le partage des connaissances.

<sup>17</sup> UNDP's Strategy for Supporting Sustainable and Equitable Management of Extractive Sector for Human Development, 2013.

En effet, la Guinée a besoin de partager son expérience, mais a aussi besoin d'apprendre des avancées enregistrées dans d'autres pays. Le projet contribuera ainsi à la documentation des meilleures pratiques décelées en Guinée en matière de prévention des conflits et d'exploitation des ressources minières pour le développement humain. Il facilitera aussi l'accès des praticiens Guinéens aux meilleures pratiques internationales en matière d'exploitation des ressources minières pour le développement humain. Ces pratiques toucheront plusieurs domaines comprenant le renforcement des moyens d'existence durable des communautés riveraines la création d'emplois dans les zones minières, la prise en compte de l'impact des projets sur l'environnement, l'amélioration de l'exploitation minière artisanale, l'optimisation de la chaîne de valeurs... Ce partage d'expériences sera une occasion de renforcer la coordination en mobilisant les différents acteurs miniers, y compris les acteurs de la Société Civile travaillant sur la gouvernance et le genre dans les zones minières.

## **2.2. Domaines d'interventions proposées**

Le Projet s'articule autour de deux principaux axes d'action visant à la mise en œuvre des objectifs formulés dans le cadre « Mines et Développement Intégré Durable » : (i) l'alignement de l'ensemble des politiques et des systèmes institutionnels avec la Stratégie Nationale de Développement de la Guinée<sup>18</sup> en lien avec les bonnes pratiques internationales et (ii) la prévention des conflits liés à l'exploitation minière afin d'assurer l'emploi, la stabilité et le développement des zones minières. Ces domaines d'interventions ont été sélectionnés sur la base des priorités nationales et des appuis des différents partenaires au développement (en cours ou envisagés).

**Produit 1 : La Guinée dispose d'une politique minière et de système de gestion des ressources garantissant un développement équitable – notamment pour les femmes et les jeunes- et la diversification des sources de croissance a long terme.**

### **Activité 1 : La politique minière est révisée sur la base d'une Vision Minière Nationale de long terme**

La révision du Code Minier et la mise en place d'un comité de révision des contrats ont permis de stimuler les ressources fiscales du secteur. Le Gouvernement a également entrepris l'ébauche d'une vision plus générale de son développement au travers du cadre « Mines et Développement Intégré et Durable ». La pleine mise en œuvre de ces concepts requiert un exercice plus détaillé d'analyse de la politique minière actuelle datant de 1999 au regard des bonnes pratiques régionales et internationales- notamment celle formulée dans la Vision Minière pour l'Afrique. En partenariat avec la Banque Africaine de Développement et le Centre Africain de Développement Minier. Le PNUD participera au financement d'une Vision Minière pour la Guinée. Cet exercice permettra la définition d'une politique de long terme susceptible de définir le rôle du secteur minier au sein de la stratégie nationale de développement. Cette initiative aura pour objectif final la revue de la politique minière de façon à assurer l'opérationnalisation des conclusions et des recommandations du groupe chargé de conduire cette initiative. Elle devra également assurer l'évaluation et la mise en œuvre de mesures permettant de minimiser l'impact négatif des activités minières sur l'environnement.

Cet exercice visera à intégrer le Schéma Directeur de Développement des Infrastructures Auxiliaires de Transport Minier dans une vision d'ensemble sur l'aménagement du territoire. Il s'attachera également à trouver une cohérence entre le développement et la gestion du potentiel énergétique- notamment le secteur hydroélectrique- tout en promouvant la diversification économique –particulièrement autour du

---

<sup>18</sup> Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté 2013-2015.  
<http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/scr/2013/cr13191f.pdf>

Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) de 2013 – et le respect de la politique Nationale de l'Environnement de 2012.

Pour assurer la mise en œuvre de cette initiative le PNUD mettra un assistant technique expérimenté à la disposition du Ministère des Mines et de la Géologie pour une durée initiale de 2 ans. L'assistant(e) technique devra coordonner la Vision Minière pour la Guinée avec l'ensemble des Ministères chefs de file dans les autres groupes de coordination (agriculture, énergie, transport, secteur privé, environnement, décentralisation, éducation...) et des acteurs du secteur privé et de la société civile. Le PNUD se reposera sur sa capacité à inviter la participation de l'ensemble des parties prenantes à la définition de la Vision Minière pour la Guinée dans le cadre d'un comité multipartite. Afin d'assurer une totale transparence et de susciter un débat public national sur le rôle du secteur minier pour la Guinée, une campagne de sensibilisation et de consultation nationale sera organisée pour nourrir le débat parlementaire préalable à l'ajustement du cadre législatif et à son vote par le parlement.

Cet appui sera accompagné par le financement d'une expertise technique ponctuelle supplémentaire pour (a) permettre la rédaction d'un document tirant partie des meilleures pratiques régionales et internationales et (b) la transcription des conclusions et recommandations dans un projet de loi de modernisation du cadre minier. L'assistant(e) technique devra également s'efforcer de former les cadres du Ministère des Mines et de la Géologie de façon à accroître les capacités de formulation et de suivi des politiques publiques dans le domaine minier.

#### **Activité n°2 : Un cadre de gestion objectif, efficace et transparent du Fonds Stratégique d'Investissement contribue à la diversification économique et au bien-être des populations**

L'accroissement significatif des revenus du secteur minier n'aura d'effet que si la rente minière est utilisée pour assurer la transformation structurelle et le développement humain. Les bénéficiaires du secteur miniers doivent également être mesurés à l'impact des opérations sur l'environnement et à ses conséquences sur la vie quotidienne des populations concernées. Le cadre actuel de gestion des investissements publics doit être renforcé pour pallier les faiblesses actuelles du système. En effet, l'indice de gestion de l'investissement public<sup>19</sup>, qui mesure son efficacité selon quatre sous-composantes, est faible pour la Guinée avec une note de 1,13 (sur 4)<sup>20</sup>. Dans ce contexte, le processus de planification, programmation et budgétisation sera revu de manière à intégrer les ressources en provenance du secteur minier (allocation) et leur utilisation pour financer des projets nécessaires à la transformation structurelle et au développement humain (planification, programmation et budgétisation des projets, critères de sélection...).

En concertation avec la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International, l'intervention du PNUD se concentrera sur un appui technique ponctuel de six à huit mois dont l'objectif sera la formulation de critères objectifs et transparents de gestion du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI). Le consultant devra tenir particulièrement compte de la capacité à investir efficacement<sup>21</sup> à travers le renforcement de la

---

<sup>19</sup> Cf. Norris alli : « Investing in Public Investment: An Index of Public Investment Efficiency », IMF 2010.

<sup>20</sup> Sa sous-composante la plus faible est la « phase de planification et d'évaluation de projets » qui a reçu une note de zéro (sur 4). « La sélection de projets et les budgets » et « la réalisation de projets » ont toutes les deux reçu une note de 1,6 et « l'évaluation et l'audit de projets » a reçu une note de 1,33.

<sup>21</sup> Dans cette note de conseil « Jobs, Justice and Partnership: building a new Guinea » 2011, le Professeur Paul Collier précise ses vues sur l'urgence de renforcer la capacité à investir efficacement, processus qu'il appelle « investir

planification, de la sélection et de la programmation<sup>22</sup> de projets éligibles au FSI. Dans ce cadre, un accent particulier sera accordé aux Ministères impliqués dans les projets visant la transformation économique ou le développement humain. Les critères de sélection pourront également prendre en compte l'impact environnemental des projets –notamment leur capacité à compenser les impacts négatifs des opérations minières. Une phase de consultation visera à obtenir le consensus le plus large sur le règlement et les lignes directrices du FSI. Afin de favoriser le débat public, de combattre la corruption et de communiquer de façon transparente sur les progrès des projets financés par le FSI, celui-ci pourra notamment s'inspirer du modèle de portail de transparence sur les contrats miniers<sup>23</sup> pour publier des données chiffrées régulières sur chacun des projets. Le consultant devra par ailleurs s'assurer de la transcription des règles dans le cadre normatif et la formation des personnels du FSI, des Ministères sectoriels ainsi que des représentants parlementaire et de la société civile. Dans ce cadre, le PNUD appuiera une série d'atelier sur l'évaluation des projets, le suivi et l'évaluation, la gestion des risques et l'ingénierie financière du financement de projet.

### **Activité n°3: Un Fonds de Développement Local (FDL) est mis en place pour soutenir la revitalisation de l'économie locale dans les zones minières**

Au niveau des communautés minières, l'opérationnalisation des du Fonds de Développement Local joue un rôle important pour créer des sources de croissance et d'emploi alternatifs et complémentaires aux activités minières. Cette activité bénéficiera des conclusions de l'étude réalisée par le Columbia Center for Sustainable Investment et des différentes leçons apprises du Programme de Développement Local en Guinée (Phases 1&2).

#### **Encadré n°4 : Développement local, productivité rurale et création d'emplois**

La Guinée a adopté en 2013 son Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) qui pose les principes directeurs pour une agriculture moderne, durable, productive et compétitive grâce au renforcement de l'efficacité des exploitations familiales et la promotion des entreprises agricoles.

Ce plan comporte un volet assez important sur les petits producteurs et les femmes (aménagement, accès aux ressources techniques et financières, capacitation, structuration...). Il sera important dans ce cadre de renforcer la capacité productive des petits producteurs qui sont en grande majorité coincés dans la trappe à pauvreté.

Pour réduire leur sous-emploi et les pertes post-récoltes, il faudra aussi les accompagner dans la mise en place de petites unités agroalimentaires pour conserver et transformer les produits agricoles. Ce qui suppose, entre autres, l'élargissement de l'accès aux services énergétiques pour renforcer les activités génératrices de revenus à travers les mécanismes décentralisés tels que la micro-hydro-électricité et les plates-formes multifonctionnelles.

En e qui concerne de manière spécifique les zones minières, il sera souhaitable que le PNIASA s'appuie sur l'écosystème minier pour réduire la pauvreté et créer des emplois. En effet, l'accroissement de la productivité des petits producteurs est un levier important pour revitaliser et diversifier l'économie locale car les populations dépensent l'intégralité de leur revenu sur des biens et services produits localement. Enfin, il faudra identifier les partenariats à mettre en place entre le secteur privé et ces petits producteurs pour faciliter à ces derniers l'accès aux marchés, aux technologies et aux financements.

dans l'investissement ». En outre, il préconise de précéder la phase d'investissement par celle de renforcement des capacités des structures nationales impliquées dans le cycle de projets.

<sup>22</sup> Cet appui du PNUD se fera en conjonction avec le partenariat entre le PNUD et la BAD dans le cadre du renforcement des capacités de programmation et de suivi des investissements publics..

<sup>23</sup> Voir <http://www.contratsminiersguinee.org/>



L'intervention du PNUD s'articulera autour d'un appui technique ponctuel à travers la mise à disposition d'un consultant, dont la mission sera de : (a) supporter la finalisation des textes d'application du code minier sur le financement du développement local, (b) formuler les critères d'allocation et de gestion du FDL et (c) appuyer la constitution d'un groupe de travail visant à définir un modèle de Convention de Développement Local entre les communautés et les entreprises. Le travail du consultant devra être mené en concertation étroite avec des représentants des ministères des Mines et de la Géologie et de la Décentralisation, des représentants officiels des communautés minières et de la société civile. Cet appui pourra étudier les travaux similaires menés au Sierra Leone sur ce sujet avec l'appui du programme régional de la GIZ.

Enfin le groupe de travail identifiera deux à trois communautés pilotes pour tester l'application du nouveau système avec l'appui du PNUD. L'intervention s'attachera à promouvoir des mécanismes de planification et de budgétisation participatif au niveau des communautés minières. Dans le cadre du projet pilotes, l'action du PNUD s'attachera à développer l'emploi local -notamment pour les femmes et les jeunes- en partenariat avec les autres agences du système des nations unies telles que ONU Femmes et le programme des Nations Unies pour l'Environnement.

Un système de suivi et d'évaluation transparent et innovant permettant aux communautés de participer à la définition des projets et à leur suivi constituera un élément important des pilotes permettant de tester la solidité du système et de répliquer les bonnes pratiques à l'échelle de l'ensemble des communautés minières.

## **Produit 2 : Un système de participation et de dialogue entre les communautés, les entreprises et le Gouvernement permet la prévention et la gestion des conflits liés aux activités minières**

### **Activité n°4 : Un mécanisme participatif et innovant de prévention des conflits est mis en place**

L'étude récente du PNUD sur la cartographie des conflits souligne le lien direct entre l'exploitation des ressources minières et les conflits avec les communautés. Les racines de ces tensions tiennent aux attentes souvent déçues des populations locales ainsi qu'à la faiblesse du dialogue multipartites et aux dommages sociaux et environnementaux parfois occasionnés par les entreprises minières. L'absence de dialogue et de système de veille et de prévention des conflits constitue un défi majeur à relever pour la Guinée afin d'assurer la paix sociale, la stabilité du climat des affaires, l'amélioration de l'impact environnemental et le bien-être des communautés minières. L'action du PNUD auprès du Gouvernement et des communautés minières cherchera d'abord soutenir la définition d'un cadre politique national de prévention des conflits.

Afin de faciliter le suivi et l'application du cadre politique, un Observatoire National des Conflits dont le Secrétariat sera établi au Ministère des Mines et de la Géologie sera établi pour coordonner l'information, agir en cas d'alerte, mettre en œuvre des médiations entre entreprises et communautés et former les Comités de Concertation dans les Localités Minières (CCLM). Les meilleures pratiques développées sur le terrain (cas de Siguiri avec le PDLG II), seront prises en compte. Il en sera de même des leçons apprises de la mise en œuvre de la 1<sup>ère</sup> phase de PBF dans les domaines de la formation des médiateurs citoyens, d'analyse des sources potentielles de conflits et de mise en place de systèmes d'alerte précoce.

Cet appui devra ensuite assurer la formation et l'appui opérationnel à l'Observatoire ainsi que des CCLM par le biais d'une série d'ateliers de renforcement des capacités. L'observatoire mettra en place un système participatif et systématique de collecte de l'information relative aux conflits miniers en concertation avec les CCLM, le secteur privé et les communautés minières. L'objectif du système est de

créer un système d'alerte avancée permettant de prévenir les conflits avant qu'ils ne deviennent plus aigus. L'utilisation d'outils simples de cartographie et de téléphonie mobile pourront faciliter une couverture complète, juste, économique et en temps réel des conflits. La définition des contenus du système devra être faite en consultation avec les communautés et les autres parties prenantes de façon à assurer leur pertinence face aux préoccupations des différents acteurs.

Elle sera suivie par le renforcement des capacités des Comités de Concertation dans les Localités Minières dans : (i) l'identification en amont des germes de conflits entre les entreprises minières et les communautés et l'analyse de ces sources potentielles de conflits, (ii) la collecte de l'information sur le terrain et sa transmission niveau central, (iii) la prévention et la gestion des conflits à travers les concertations et la médiation... Un accent particulier sera mis sur la prévention des conflits, grâce à la promotion de l'esprit de la paix et l'engagement mutuel de toutes les parties prenantes. Aussi, une attention sera accordée sur les risques de conflits liés soit à l'exploitation industrielle (bauxite, fer, or) ou l'exploitation artisanale de l'or et du diamant.

L'Observatoire publiera un rapport annuel sur ses activités et mettra à la disposition du public une plateforme de transparence sur les conflits en cours. Enfin l'Observatoire des Conflits mènera des activités de médiation en coordination avec les CCLM et les autres parties prenantes.

#### **Activité n°5 : La politique de responsabilité sociale des entreprises minières est préparée de manière participative**

Le Système des Nations Unies et la Chambre des Mines de Guinée ont récemment établi un partenariat pour accompagner la formulation et la mise en œuvre de la politique de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) pour le secteur minier Guinéen. Une expertise technique ponctuelle sera mobilisée pour coordonner la consultation nécessaire à la rédaction du cadre politique de la RSE et son alignement avec les principes régissant la prévention des conflits dans les zones minières afin de déboucher sur des initiatives qui répondent aux préoccupations des travailleurs et des communautés riveraines et ne soient pas en contradictions avec les intérêts des entreprises.

En s'appuyant sur les critères de performance de la Société Financière Internationale, les principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme et le Global Reporting Initiative, cette politique précisera, conformément au code minier, les obligations des entreprises minières dans différents domaines : conditions de travail, hygiène, sécurité, développement communautaire, acquisition des terres et déplacement des populations, conservation de la biodiversité, gestion durable des ressources naturelles, héritage culturel.... Le cadre RSE permettra également une plus grande cohérence entre les activités de RSE, les contributions versées dans le cadre des Conventions de Développement Local. L'intervention pourra également étudier la mesure dans laquelle l'extension du champ de l'ITIE à la RSE en Guinée serait susceptible de contribuer à la cohérence et la meilleure gestion de ces contributions du secteur privé.

La mise en place de consultations entre les entreprises et les communautés pourra bénéficier et coordonner ses activités avec le système de gestion des données établi sous la direction de l'Observatoire des Conflits. Ces dialogues permettront de susciter une consultation plus aisée et rapide des communautés minières sur les initiatives de RSE, les tenir informer sur les progrès et permettre aux communautés de communiquer leurs opinions sur ces projets.

Afin de donner corps aux principes directeurs de la RSE, le partenariat entre le PNUD et la Chambre des Mines soutiendra l'emploi local et le développement des petites entreprises de sous-traitance au travers d'une expérience pilote de mini-Bourse de Sous-Traitance et de Partenariat. Ce projet pilote visera

spécifiquement à augmenter l'emploi des populations les plus vulnérables – notamment les femmes et les jeunes. Cette expérience fera l'objet d'une évaluation d'impact pour un éventuel passage à l'échelle.

Les expériences de sous-traitance telles que celle de la CBG, seront encouragées et élargies à l'ensemble des entreprises minières dans le cadre de la politique de responsabilité sociale des entreprises minières (RSE). En outre, la gamme de prestations de services sera élargie à l'approvisionnement des entreprises en produits alimentaires (agricoles, élevage, pêche...). Il s'agira dans ce cadre d'accompagner les porteurs de projets dans 3 directions : la formation professionnelle, l'accompagnement à l'entrepreneuriat et le financement.

Ces initiatives devront être accompagnées par les entreprises minières, dans le cadre du RSE, sur le plan technique (mentorat) et celui de la sous-traitance. Sur le plan du financement, elles seront appuyées via le partenariat avec la Chambre des Mines et le projet à travers la mobilisation des ressources.

**Activité n°6 : L'implication des jeunes et des femmes dans l'exploitation minière artisanale est mieux documentée**

Cette activité porte sur l'exploitation artisanale des ressources minières dont l'impact négatif sur le développement intégré et durable (déscolarisation et travail des enfants, pollution des ressources en eau, prostitution, violences basées sur le genre, VIH/SIDA, trafic des enfants...) n'est plus à démontrer. Il faut donc analyser les sources potentielles d'emplois de substitution afin de réduire ce phénomène et ses impacts négatifs. Cette activité s'appuiera sur les recommandations principales de l'étude financée (en cours de finalisation) par le Fond pour la Consolidation de la Paix afin d'identifier les opportunités d'emploi et de participation des femmes et des jeunes dans le secteur minier guinéen. Le rapport du PNUD devra formuler des options de politiques publiques permettant d'accroître l'entrepreneuriat et l'emploi des jeunes et des femmes – notamment par le biais d'un meilleur accès au crédit et à l'éducation professionnelle.

A cet effet, une étude sur les possibilités d'emplois alternatifs dans les zones d'exploitation artisanale sera réalisée. En parallèle des actions d'information et de sensibilisation seront développées. Ces initiatives prendront en compte les problèmes spécifiques des femmes et des enfants dans ces zones en vue de mieux appréhender l'ampleur de ces phénomènes en Guinée. Sur la base des conclusions de l'étude, des activités alternatives en faveur des femmes victimes de la prostitution seront identifiées et soutenues, notamment à travers l'encadrement et l'appui technique et financier nécessaire. Dans cette optique, un effort de structuration et d'organisation de ces femmes en groupements ou associations d'intérêts économiques sera fourni.

Aperçu des différentes activités du projet			
Formulation participative de la politique et de la législation minière	Exploration et extraction minière centrées sur les préoccupations des populations	Collecte et gestion prudente des revenus miniers	Investissement des revenus miniers en d'autres types de capital (humain, social, physique et financier)
<p><b>Activité n°1 :</b> La politique minière est révisée sur la base d'une Vision Minière Nationale de long terme</p>	<p><b>Activité n°3 :</b> Un Fonds de développement local est mis en place pour soutenir la revitalisation de l'économie locale dans les zones minières</p> <p><b>Activité n°4 :</b> Un mécanisme participatif et innovant de prévention des conflits est mis en place</p> <p><b>Activité n°5 :</b> La politique de responsabilité sociale des entreprises minières est préparée de manière participative</p> <p><b>Activité n°6 :</b> L'implication des jeunes et des femmes dans l'exploitation minière artisanale est mieux documentée</p>		<p><b>Activité n°2 :</b> Un cadre de gestion objectif, efficace et transparent du Fonds Stratégique d'Investissement contribue à la diversification économique et au bien-être des</p>

			populations
--	--	--	-------------

---

### III. AUTRES ASSISTANCES DES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT

D'autres assistances sont en cours et s'inscrivent en grande partie dans la réforme du secteur.

C'est le cas de la Banque Mondiale, le plus important partenaire au développement dans le secteur. Son assistance est dirigée vers : (i) l'appui à la revue des conventions minières, (ii) le renforcement de la gouvernance des structures de gestion du secteur minier, (iii) le renforcement du cadre réglementaire, y compris le développement des PPP pour les infrastructures auxiliaires de transport minier, (iv) le renforcement des capacités de différents ministères concernés par la question minière (Mines et Géologie, Environnement, Transports et Finances). L'assistance porte aussi sur le développement d'investissements PPP pour promouvoir d'autres secteurs économiques autour des zones minières et le renforcement de la capacité de structures locales dans le dialogue avec les entreprises minières. Enfin, il met l'accent sur le renforcement de la transparence, de la reddition des comptes et de la participation de tous les acteurs concernés par le secteur minier.

L'assistance de la Banque Africaine de Développement (BAD) se situe dans le cadre de la revue des conventions minières. En outre, 2 Experts juristes sont recrutés et placés à la Présidence et au Ministère des Mines et de la Géologie pour accompagner la réforme du secteur minier. Enfin, les capacités des structures nationales impliquées dans le processus ITIE seront renforcées.

D'autres partenaires (AFD, Revenue Watch Institute) sont impliqués dans la réforme du secteur minier. A l'heure actuelle, les interventions sont focalisées sur la préparation des textes d'application du nouveau code minier.

Concernant le développement local dans les zones minières, le nouveau code a prévu des dispositions portant sur le financement du développement local (Fonds de Développement Local et Accord de

Développement Communautaire) dont les textes d'application sont en cours de préparation. La réflexion a pu avancer avec notamment les conclusions de l'étude réalisée par le Columbia Center for Sustainable Investment<sup>24</sup> (CCSI) à la demande de la SAG (AngloGold Ashanti). CCSI a travaillé avec les autorités locales et les communautés de Siguiri pour concevoir des plans de développement local basés sur les OMD, plans à faire financer par les revenus fournis par les entreprises minières.

A cet effet, l'étude a analysé les aspects du code minier portant sur le financement du développement local, et a proposé des recommandations tirées des meilleures pratiques. Ces recommandations doivent cependant être ajustées après l'adoption des textes d'application du code minier. Elles devront aussi prendre en considération les approches testées par le FENU dans le cadre du Programme de Développement Local de la Guinée dont la phase 3 vise à accélérer la réalisation des OMD au niveau local en s'appuyant sur les compétences transférées par le Code des collectivités locales.

Appui des partenaires au secteur minier					
	Politique minière Cadre réglementaire et institutionnel	Exploration et extraction minière centrées sur les préoccupations des populations	Collecte et gestion prudente des revenus miniers	Investissement en capital humain, social, physique et financier	Financement
Agence Française de Développement	Assistance au MMG (code minier)		Formation sur les métiers de la mine		6,46 millions US \$ (en cours d'exécution)
Banque Mondiale	Cadre et développement institutionnel Revue des conventions Cadastre ITIE	Plan de développement régional et local Amélioration du contenu local des approvisionnements Evaluation d'impact environnemental		Structure de gouvernance du FSI Infrastructures minières (Schéma et cadre de régulation)	20 millions US \$ (en cours d'exécution)
BAD	Revue des conventions Assistance juridique ITIE				10,74 millions US \$ (en cours d'exécution)
Chambre des Mines		Prévention des conflits, RSE et développement local			
FMI			Assistance technique (fiscalité minière, FSI et politique budgétaire)		Pm
Revenue Watch Institute	Assistance technique au MMG (code minier)				0,55 million US \$ (en cours d'exécution)
UNCDF		Fonds de développement local			5 millions US \$ (à mobiliser)
VALE Columbia Center		Code minier et développement communautaire			Financement SAG (AngloGold Ashanti)
AIDE ACTION	Lutte contre la corruption	Prévention des conflits			
ACORD		Prévention des conflits			
CECIDE	Lutte contre la corruption	Prévention des conflits			
Conseils Régionaux des OSC en Guinée	Lutte contre la corruption	Prévention des conflits			
Association de ressortissants <sup>25</sup>	Promotion de la bonne gouvernance				

<sup>24</sup> CCSI: Fonds et Accords de Développement Communautaire suivant le nouveau code minier, 2013.

<sup>25</sup> Fria, Kouroussa, Siguiri.

Appui des partenaires au secteur minier					
	Politique minière Cadre réglementaire et institutionnel	Exploration et extraction minière centrées sur les préoccupations des populations	Collecte et gestion prudente des revenus miniers	Investissement en capital humain, social, physique et financier	Financement
Coalition des ONG nationales <sup>26</sup>	Promotion de la bonne gouvernance (ITIE)				
USADF		Appui technique au DL dans les zones minières <sup>27</sup>			
CECI		Appui technique au DL dans les zones minières			
CAD		Appui technique au DL dans les zones minières			

Pour assurer l'efficacité de ces différents appuis, il existe un le Groupe de Coordination «Gouvernance des industries minières » qui fédère l'ensemble des interventions des partenaires au développement travaillant sur le secteur minier. La Banque Mondiale assure le leadership du côté des partenaires au développement.

Cependant la coordination inter-sectorielle (mines, agriculture, énergie, transport, industries et services, aménagement du territoire et développement local, environnement) reste encore à construire pour assurer une gestion équitable et durable des ressources minières pour le développement humain. Cette coordination inter-sectorielle est indispensable compte tenu de l'impact des différents projets (mines, énergie, chemin de fer, port...) sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Elle va faciliter la mise en place de réformes/investissements priorités et intégrés pour concrétiser le potentiel agricole et développer une base industrielle. Ces initiatives devront s'appuyer sur les synergies qui seront rendues possibles par la disponibilité des infrastructures de transport et d'énergie, la transformation locale d'une partie des ressources minières, le développement des chaînes de valeurs dans les mines et l'agriculture. Pour le moment, cette coordination inter-sectorielle n'est pas totalement structurée ; mais une dynamique de concertation et de coordination est déjà en cours, notamment du développement des infrastructures minières.

#### IV. CADRE DE PARTENARIATS

Compte tenu de l'ambition du projet et des ressources limitées du PNUD, une stratégie de partenariat et de mobilisation des ressources sera préparée dès le démarrage du projet. Cette stratégie s'appuiera sur les avancées déjà enregistrées.

C'est le cas avec le PBF dont la 2ème phase envisage de soutenir la prévention des conflits et la promotion de l'emploi des jeunes dans les zones minières. C'est le cas aussi avec la Chambre des Mines de Guinée (Organisation Patronale des entreprises minières) qui a signé en 2013 une lettre d'engagement mutuel avec le Système des Nations Unies en Guinée pour :

1. réfléchir sur les enjeux de la prévention et la gestion des conflits dans le secteur minier en vue de

<sup>26</sup> En relation avec l'ONG « Publiez Ce Que Vous Payez ».

<sup>27</sup> ADF, CECI et CAD interviennent dans le cadre des programmes de développement communautaire de la SAG, de la CBG et GAC.

- promouvoir le développement humain ;
2. formuler une stratégie nationale de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) minières assortie d'un plan d'action détaillé ;
  3. préparer et mettre en œuvre une stratégie de développement local dans les zones minières prenant en compte la question de l'emploi des jeunes.

La mise en œuvre du projet sera aussi en parfaite synergie avec les interventions des autres partenaires en faveur du développement minier (Banque Mondiale, BAD, UN/ECA...).

Par ailleurs, le PNUD, en sa capacité de Chef de file de la coordination générale des interventions des partenaires au développement, veillera à ce que les synergies soient développées entre le Groupe de Coordination «Gouvernance des industries minières » et les autres groupes, notamment ceux portant sur le développement rural, l'énergie, le transport, le secteur privé, la décentralisation et l'environnement.

Enfin, un partenariat sera aussi noué avec les Organisations de la Société Civile, y compris les ONG, travaillant sur le développement local, la lutte contre la corruption et l'utilisation judicieuse des ressources tirées de l'exploitation minières.

## V. CADRE DE RESULTATS ET DE RESSOURCES

**Changement attendu : les ressources minières sont gérées de manière à favoriser un développement intégré, durable et inclusif.**

**Le secteur minier de la Guinée est géré de façon participative, équitable et durable afin de contribuer à la paix et au développement humain.**

### **Indicateurs de Résultats**

1. Le cadre institutionnel, légal, les politiques publiques et les systèmes d'exécution sont mis en œuvre pour assurer la gestion transparente, responsable et intégrée des revenus du secteur extractif.
2. Les communautés (particulièrement les femmes) participent pleinement aux décisions concernant la gestion du secteur extractif

### **Objectifs Stratégiques Applicables (Plan Stratégique du PNUD 2015-2018) :**

1. Une croissance économique et un développement équitable et soutenable intègre l'ensemble des capacités productives afin de créer de l'emploi et d'améliorer les moyens de subsistance des populations pauvres et marginalisées.
2. Un renforcement de la gouvernance démocratique répond aux aspirations citoyennes à plus de liberté d'expression, de développement, de justice et de responsabilités des gouvernants
3. Des stratégies de résilience permettent un retour au développement soutenable en cas de conflit ou de catastrophe naturelle.

**Priorité UNDAF (2013-2017) :** (i) Promotion de la bonne gouvernance ; (ii) Accélération de la croissance et la promotion d'opportunités d'emplois et de revenus pour tous ; (iii) Réduction de la vulnérabilité et l'amélioration des conditions de vie

**Stratégie de partenariat :** Partenariat avec la Chambre des Mines de Guinée, le fonds de Consolidation de la Paix des Nations Unies (UNPBF), les partenaires au développement et les Organisations de la société Civile intervenant dans le secteur minier

**Titre et identifiant du projet (Reference ATLAS):** Gestion des Industries Extractives pour le Développement Durable en Guinée

**Programme Period: 2014-2017**



SITUATION DE REFERENCE	CIBLE CIBLES DES PRODUITS POUR (ANNÉES)	ACTIVITES PREVUES	RESPONSABLES	BUDGET 2014-2017	FINANCEMENT
<b>Produit 1 : La Guinée dispose d'une politique minière et de système de gestion des ressources garantissant un développement équitable – notamment pour les femmes et les jeunes- et la diversification des sources de croissance a long terme.</b>					
<b>Activité 1 : La politique minière est révisée sur la base d'une Vision Minière Nationale de long terme</b>					
<p>Une politique minière datant de 1999</p> <p>Un code minier révisé en 2011</p> <p>Faible intégration du secteur minier dans la Stratégie Nationale de Développement</p>	<p><b>Année 1 :</b> (i) le Cabinet du MMG renforcé par un(e) Assistant(e) Technique (ii) un groupe de travail interministériel et multipartite est formé pour encadrer la Vision Minière de la Guinée (iii) un projet de Vision Minière pour la Guinée est en cours de développement</p> <p><b>Année 2 :</b> (i) une campagne de sensibilisation et de débats public sur le rôle du secteur minier et le développement de la Guinée est mené dans l'ensemble du pays ; (ii) i) la Vision Minière Guinéenne est validée ; (iii) un projet de loi actualisant politique minière est adopté</p> <p><b>Année 3 :</b> (i) une division en charge du suivi de la politique minière au sein du MMG est renforcée (ii) une matrice de suivi et d'évaluation de la politique minière est mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recrutement d'un(e) Assistant Technique auprès du MMG</li> <li>- Définition de termes de Références de la Vision Minière Nationale</li> <li>- Mise en place un cadre de coordination intersectoriel et multipartite encadrant la Vision Minière Nationale</li> <li>- Consultation Nationale sur la Vision Minière de la Guinée</li> <li>- Validation de la Vision Minière Nationale</li> <li>- Préparation d'un projet de révision de la politique minière</li> <li>- Ateliers de renforcement des capacités du MMG</li> <li>- Définition d'une grille de suivi et d'évaluation des résultats de la politique minière</li> </ul>	MMG	700.000 \$ Expertise Formations Partage d'expérience	<p><b>PNUD:</b> 300.000 \$</p> <p><b>RBA :</b> 300.000 \$</p> <p><b>AR<sup>28</sup>:</b> 100.000 \$</p>

<sup>28</sup> Financement à rechercher.

SITUATION DE REFERENCE	CIBLE CIBLES DES PRODUITS POUR (ANNÉES)	ACTIVITES PREVUES	RESPONSABLES	BUDGET 2014-2017	FINANCEMENT
<b>Activité 2 : Un cadre de gestion objectif, efficace et transparent du Fonds Stratégique d'Investissement contribue a la diversification économique et au bien être des populations</b>					
<p>Un Fonds Stratégique d'Investissement créé</p> <p>Une capacité limitée de préparation des investissements publics (note de 1,13 sur 4)</p>	<p><b>Année 1</b> (i) le Comité de Pilotage du FSI doté de mécanismes permettant une sélection transparente des projets selon des critères objectifs (ii) une étude conduite sur les critères et mécanismes d'éligibilité des projets au FSI</p> <p><b>Année 2</b> (i) 3 ateliers de formations sur le cycle de projets organisés à l'attention des départements ministériels, des parlementaires et de représentants de la société civile concernés par les projets FSI ; (ii) 25 cadres de l'administration publique participent a l'ensemble des trois ateliers de formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déterminer les critères d'éligibilité des projets au FSI</li> <li>- Mettre en place un mécanisme permettant une sélection transparente des projets financés par le FSI</li> <li>- Renforcer la capacité des Ministères en matière de planification et de programmation de projets éligibles au FSI</li> </ul>	MEF / MP	400.000 \$ Expertise Formations Partage d'expérience	<p><b>PNUD:</b> 100.000 \$</p> <p><b>RBA :</b> 100.000 \$</p> <p><b>AR:</b> 200.000 \$</p>
<b>Activité 3 : Un Fonds de développement local est mis en place pour soutenir la revitalisation de l'économie locale dans les zones minières</b>					
<p>Les textes d'application du code minier sur le fonds de développement local et les accords de développement communautaire non encore finalisés</p> <p>Un Fonds de développement local existe dans le cadre de la décentralisation est</p>	<p><b>Année 1</b> (i) les textes d'application du code minier portant sur le développement local sont adoptés, (ii) un cadre modèle de Convention de Développement Local est développé</p> <p><b>Année 2</b> (i) un modèle de Convention de Développement local pour l'exécution du FDL dans les zones minières est adopté, (ii) un système innovant et participatif de définition, de suivi et d'évaluation des projets FDL est mis en place, (iii) le FDL et le système de participation, suivi et</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appuyer la finalisation des textes d'application du code minier sur le fonds de développement local</li> <li>- Développement d'un accord « modèle » de Convention de Développement Local</li> <li>- Conception d'un système de participation , suivi et évaluation innovant et transparent des projets FDL</li> </ul>	MMG/MATD	1.500.000 \$ Expertise Formations Equipement Fonctionnement Fonds d'appui Partage d'expérience	<p><b>PBF:</b> 500.000 \$</p> <p><b>BCPR:</b> 450.000 \$</p> <p><b>AR:</b> 550.000 \$</p>

SITUATION DE REFERENCE	CIBLE CIBLES DES PRODUITS POUR (ANNÉES)	ACTIVITES PREVUES	RESPONSABLES	BUDGET 2014-2017	FINANCEMENT
en expérimenté dans quelques localités minières (cas de Siguirí)	évaluation sont pilotés dans 2 communautés minières (iv) 100 activités de génération des revenus ou de travaux d'utilité publique (sous l'approche HIMO) réalisés (v) 250 emplois sont créés dont 50% sont occupés par des femmes et des jeunes de moins de 25 ans.  <b>Année 3</b> (i) les bonnes pratiques des pilotes sont étendues à l'ensemble des zones minières et (ii) 200 activités de génération des revenus ou de travaux d'utilité publique réalisés (iii) 500 emplois sont créés dont 50% sont occupés par des femmes et des jeunes de moins de 25 ans.	- Evaluation des résultats pilotes et mise à échelle des bonnes pratiques dans l'ensemble des communautés minières			
<b>Produit 2 : Un système de participation et de dialogue entre les communautés, les entreprises et le Gouvernement permet la prévention et la gestion des conflits liés aux activités minières</b>					
<b>Activité 4 : La participation des communautés dans la gestion du secteur minier est renforcée en vue de prévenir et de gérer les conflits</b>					
Une cartographie des conflits dans les zones minières disponible  Un arrêté pris pour créer les CCLM  Une capacité limitée de prévention et de gestion des conflits	<b>Année 1</b> (i), les causes des conflits analysées (ii) la stratégie de prévention et de gestion des conflits préparée, (iii) une concertation sur le système d'alerte sur les conflits est réalisée, (iv) un Observatoire sur les Conflits Miniers est créé au MMG  <b>Année 2</b> (i) 100% des membres de l'Observatoire et des CCLM formés sur les techniques de prévention et de gestion des conflits (ii) les CCLM et le système d'alerte sur les conflits pleinement opérationnels (ii) un système d'alerte en temps réel et de cartographie	- Analyser les causes des conflits et les meilleures pratiques locales en matière de concertation/médiation dans les zones minières (y compris dans les zones d'exploitation artisanale de l'or et du diamant)  - Elaborer une stratégie de prévention des conflits dans les zones minières  - Renforcer les capacités des acteurs (populations, entreprises, Société Civile...) sur la prévention et la gestion des conflits	MMG/MATD	1.000.000 \$ Expertise Formations Equipement Fonctionnement Partage d'expérience	<b>PBF:</b> 600.000 \$  <b>RBA :</b> 100.000 \$  <b>BCPR :</b> 300.000 \$

SITUATION DE REFERENCE	CIBLES DES PRODUITS POUR (ANNÉES)	ACTIVITES PREVUES	RESPONSABLES	BUDGET 2014-2017	FINANCEMENT
	<p>électronique des conflits est mis en place (zones, typologie, acteurs concernées), (iv) les membres de CCLM conduisent 5 a 10 missions de médiation avec succès</p> <p><b>Année 3</b> (i) un rapport annuel sur la cartographie des conflits et les activités de l'Observatoire des Conflits est publiée (iii) un système d'alerte en temps réel et de cartographie électronique des conflits est mis en place (zones, typologie, acteurs concernées), (iv) les membres de CCLM conduisent 5 a 10 missions de médiation avec succès</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disséminer les meilleures pratiques de prévention et de gestion des conflits</li> <li>- Renforcer les capacités des Comités de Concertation dans les Localités Minières</li> <li>- Mettre en place un système de veille, d'analyse des informations et d'alerte sur les conflits (causes, germes...)</li> </ul>			
<b>Activité 5 : La politique de responsabilité sociale des entreprises (RSE) minières est préparée de manière participative</b>					
Des pratiques individuelles de RSE développées de manière non coordonnée	<p><b>Année 1</b> (i), une concertation sur la RSE est organisée (ii) la politique de RSE est préparée</p> <p><b>Année 2</b> (i) un mécanisme de suivi des initiatives de RSE réalisé, (ii) les activités de RSE sont intégrés dans l'ITIE en Guinée (iii) les initiatives locales de RSE sont coordonnées avec le FDL (iv) au moins 25% des initiatives de RSE sont réalisées sur la base des mécanismes de participation définis par le cadre politique de la RSE</p> <p><b>Année 3</b> (i) plus de 1000 emplois sont créés par le biais de la Bourse de sous-traitance et de partenariat (ii) 50% sont</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consultation nationale sur la RSE</li> <li>- Norme nationale sur la RSE adoptée par les principales parties prenantes</li> <li>- Etablissement d'un mécanisme de consultation et de dialogue sur les initiatives RSE</li> <li>- Appui à l'établissement d'une bourse de sous-traitance et de partenariat</li> </ul>	MMG/Chambre des mines	700.000 \$ Expertise Formations Partage d'expérience Projet pilote sur l'emploi	<b>PBF:</b> 400.000 \$  <b>AR:</b> <b>300,000 \$</b>

SITUATION DE REFERENCE	CIBLE CIBLES DES PRODUITS POUR (ANNÉES)	ACTIVITES PREVUES	RESPONSABLES	BUDGET 2014-2017	FINANCEMENT
	occupés par des femmes et des jeunes de moins de 25 ans ; (iii) plus de 60% des initiatives de RSE sont réalisées sur la base des mécanismes de participation définis par le cadre politique de la RSE				
<b>Activité 6 : L'implication des jeunes et des femmes dans l'exploitation minière artisanale est mieux documentée</b>					
	<b>Année 2</b> (i), étude sur l'implication des femmes et des enfants dans l'exploitation artisanale de la mine réalisée (ii) campagnes de sensibilisation des parents sur le travail des enfants, (iii) propositions d'activités alternatives pour les femmes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser une étude sur l'exploitation artisanale de la mine en Guinée et ses effets, y compris les problèmes spécifiques des femmes et des enfants</li> <li>- Sensibiliser les parents contre le travail des enfants dans l'exploitation minière artisanale</li> <li>- Identifier des activités alternatives en faveur des femmes victimes de la prostitution</li> </ul>	MMG	200.000 \$ Expertise Sensibilisation Partage d'expérience	<b>PNUD:</b> 50.000 \$  <b>AR:</b> 150.000 \$
				4.500.000 \$	

---

## **VI. MECANISMES DE GESTION**

Le projet sera exécuté suivant la modalité NEX, sous la responsabilité du Ministère des Mines et de la Géologie à travers un Directeur National qui sera nommé à cet effet. Au niveau opérationnel, conformément aux dispositions prévues dans le Plan d'Actions du Programme de Pays (2013-2017), le projet sera exécuté avec l'appui de l'Unité de Coordination du Programme d'Appui à l'Accélération de la Croissance Inclusive en Guinée (PAACIG). Ainsi, toute l'équipe de l'Unité de gestion du PAACIG sera mise à contribution pour appuyer l'ensemble des tâches nécessaires à l'exécution et à la gestion du projet (mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières, planification, suivi et coordination des actions...), sous la responsabilité du Directeur National du projet.

Dans la même optique, le Comité de pilotage du PAACIG, organe d'orientation et de décision mis en place par le Gouvernement, sera revue pour intégrer l'autorité compétente du Ministère des Mines et de la Géologie. Ledit comité aura pour fonction de :

1. examiner l'état d'avancement annuel de la mise en œuvre des projets sur la base des rapports établis ;
2. décider des correctifs nécessaires pour une meilleure exécution des activités ;
3. donner les directives nécessaires à la bonne exécution du programme.

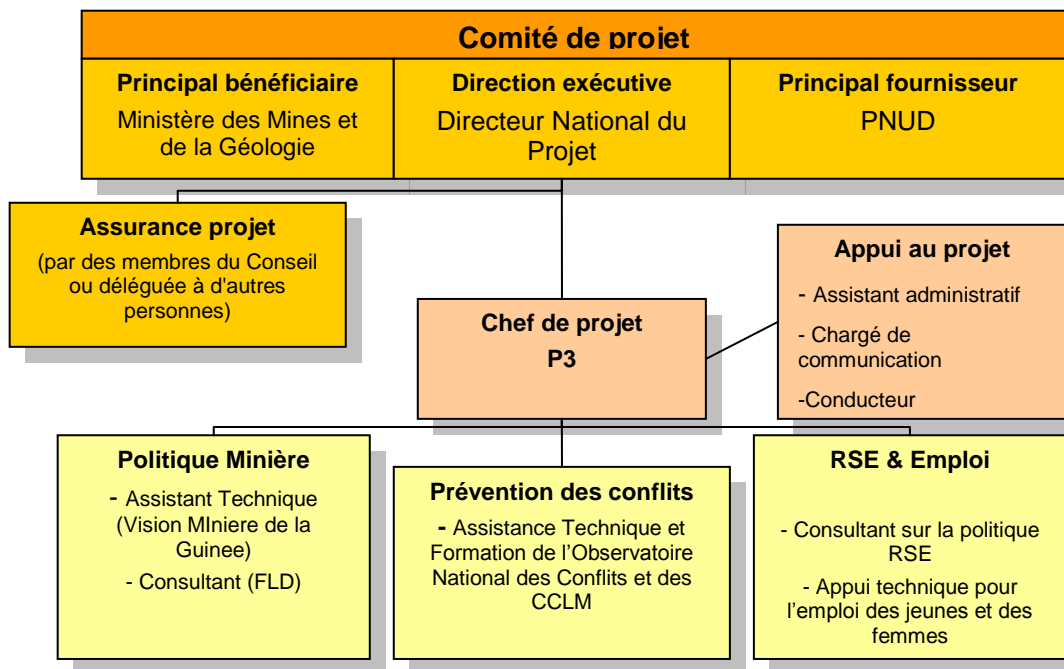
Ce Comité de pilotage se réunira au moins une fois par an sur convocation de son président et un dispositif réglementaire précisera ses conditions de fonctionnement

En outre, une assistance technique pointue sera mobilisée pour fournir des appuis – conseils de qualité. En cas de besoin, le recrutement sera assuré par le PNUD conformément à ses règles et procédures, en étroite collaboration avec le Ministère des Mines et de la Géologie. Dans ce cadre, une expertise de longue durée sera placée auprès du Ministre pour assurer la coordination technique de la mise en œuvre du projet et apporter des appuis conseils sur les thématiques relevant dudit projet.

La mise en œuvre du projet se fera en parfaite synergie avec les autres projets du Bureau, notamment ceux portant sur « la croissance et le développement durable » (Planification du développement) et « la gouvernance et la consolidation de la paix » (Gouvernance locale, Gestion et Prévention des crises). A ce titre, les Chargés de Programmes en charge de ces programmes apporteront aussi les appuis-conseils, notamment sur les aspects liés à l'emploi et la prévention des conflits.

Le Gouvernement prendra toutes les dispositions requises, y compris la mobilisation des services techniques concernés, pour faciliter la mise en œuvre efficace et diligente du projet.

## Structure d'organisation du projet



---

## VII. CADRE DE SUIVI ET EVALUATION

Conformément aux politiques et procédures de programmation énoncées dans le Guide de l'utilisateur du PNUD, le projet sera suivi de la manière suivante en conformité avec le CPAP, telle qu'institué avec le Gouvernement depuis plusieurs années.

### Dans le cadre du cycle annuel :

- Une évaluation de la qualité enregistrera chaque trimestre les progrès réalisés vers l'atteinte des résultats clés, basée sur les critères de qualité et les méthodes consignées dans le tableau de gestion de la qualité.
- Un journal des problèmes sera activé dans Atlas et mis à jour par le chef de projet afin de faciliter le suivi et la résolution de problèmes potentiels ou des demandes de modification.
- Un journal des risques fondé sur une analyse initiale des risques (annexe 1) sera activé dans Atlas et régulièrement mis à jour en fonction des facteurs de l'environnement externe qui pourraient affecter la réalisation du projet.
- Un rapport trimestriel d'avancement fondé sur les informations susmentionnées enregistrées dans Atlas sera soumis par le chef de projet au Comité de projet par le biais de l'assurance projet. Ce rapport suivra le format de rapport standard disponible dans l'Executive Snapshot.
- Un journal des enseignements sera activé et régulièrement mis à jour pour assurer l'apprentissage et l'adaptation continue au sein de l'organisation et faciliter la préparation du rapport sur les enseignements à la fin du projet.
- Un plan de suivi du calendrier sera activé dans Atlas et mis à jour afin de suivre les actions/événements clés en matière de gestion.

### Annuellement :

- **Rapport d'examen annuel.** Un rapport d'examen annuel sera rédigé par le chef de projet et transmis au Comité de projet et au Comité des résultats. Le rapport d'examen annuel devra au minimum contenir le format type du rapport trimestriel d'activité d'Atlas, couvrant toute l'année, ainsi que des informations à jour sur chacun des éléments mentionnés du rapport trimestriel et une synthèse des résultats obtenus par rapport aux cibles prédéfinies au niveau des produits.
- **Examen annuel du projet.** Sur la base du rapport ci-dessus, le projet fera l'objet d'un examen annuel durant le quatrième trimestre de l'année ou juste après, afin d'analyser la performance du projet et valider le plan de travail annuel pour l'année suivante. Durant la dernière année, cet examen se fera sous forme d'évaluation finale. Cet examen est mené par le Comité de projet et peut impliquer d'autres parties prenantes si besoin. Il portera sur les progrès réalisés vers l'obtention des produits escomptés et veillera à ce que ces derniers restent cohérents avec les résultats appropriés.
- Enfin, un audit annuel du projet sera réalisé par un cabinet indépendant qui sera recruté par le PNUD.